



École Clair Matin INFO-PARENTS

OCTOBRE - NOVEMBRE 2017



DATES À RETENIR

16 au 20 octobre	Semaine des directions d'établissement scolaire
Mercredi 18 octobre :	Journée pédagogique inscrite au calendrier
Mardi 31 octobre:	Halloween à l'école - qui sera la gagnante ou le gagnant du plus beau costume
Mercredi 1 ^{er} novembre	Journée pédagogique inscrite au calendrier
Mardi 7 novembre	Réunion du Conseil d'établissement - 18 h45
Vendredi 10 novembre	Fin d'étape
Jeudi 23 novembre	Soirée pour les rencontres de parents et remise des bulletins
Vendredi 24 novembre	Journée pédagogique pour les rencontres de parents et remise des bulletins
Mercredi 29 novembre	Vaccin (1 ^{re} dose) pour les élèves de 4 ^e année et quelques élèves des classes langage



PREMIÈRE COMMUNICATION

Vous recevrez durant la semaine du 16 octobre une première communication officielle sur le rendement de votre enfant à l'école. Cette communication n'est pas un bulletin, mais plutôt un premier compte rendu du fonctionnement de votre enfant tant sur le plan académique et/ou comportemental. Cette première communication situe votre enfant par rapport au développement attendu et le programme de formation du Ministère de l'Éducation du loisir et du sport.

PREMIER BULLETIN

Votre enfant terminera sa première étape le 10 novembre prochain, son premier bulletin sera disponible sur le site de la Commission scolaire durant la semaine du 20 novembre. Vous serez invités à prendre un rendez-vous pour une rencontre qui aura lieu le 23 novembre 2017 en soirée ou pendant la journée du 24 novembre 2017. Cette rencontre vise à faire le bilan des apprentissages et à assurer le suivi des compétences disciplinaires de votre enfant.



Voici les procédures pour activer un compte parent et accéder au bulletin numérique en format PDF. Un tutoriel en ligne est disponible.

Procédures pour l'ouverture un compte parent

Important : il est nécessaire d'ouvrir un compte parent par enfant

1. Allez à l'adresse bv.cssmi.qc.ca
2. Cliquez sur Activation d'un compte parent (un tutoriel en ligne est offert sur cette page)
3. Entrez les informations suivantes
 - Sélectionnez le nom de l'école à partir du menu déroulant
 - Entrez le numéro de fiche de votre enfant
 - Entrez la date de naissance de votre enfant (AAAMMJJ)
4. Cliquez sur envoyer
5. Un code d'accès vous est attribué automatiquement et vous devez choisir votre mot de passe et une adresse de courriel.
6. Cliquez sur envoyer
7. Une fenêtre mentionnant que votre code d'accès est activé apparaîtra à l'écran

Procédures pour accéder au bulletin scolaire numérique

1. Allez à l'adresse bv.cssmi.qc.ca
2. Entrez le code d'accès qui vous a été attribué et votre mot de passe
3. Cliquez sur Dossier scolaire
4. Cliquez sur Affichage des bulletins
5. Cliquez sur Afficher le bulletin
6. Vous pouvez maintenant télécharger ou imprimer le bulletin



MERCI À NOS BÉNÉVOLES

Nous tenons à remercier sincèrement tous les parents bénévoles qui font de notre école un milieu de vie privilégié. Grâce à vous, les enfants ont la possibilité de vivre de beaux moments. **UN GRAND MERCI!**

Merci!



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 11 septembre dernier avait lieu l'assemblée générale de l'école Clair Matin. **Voici les membres au conseil d'établissement :**

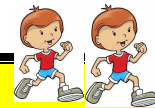
Caroline Côté (présidente), Gabrielle-Ange Gingras, Anyk Berger, Dominic Ladrie, Virginie Lauzon, Julie Bernier, Christine Viens, Stephanie Comitini, Sophie Michaud, Joceline Lalande, Fannie Lafrenière, Mélanie Bayard, Isabelle Tétrault, Caroline Lacasse

Veillez noter que la prochaine rencontre du conseil d'établissement se tiendra au salon du personnel de l'école le lundi 7 novembre 2017 à 18 h 45.

Voici les membres de l'OPP pour l'année scolaire 2017-2018 : Mesdames Virginie Lauzon, Caroline Fallon, Marie-Claude Bourque, Eren Dagdeviren, Sonia Coulombe, Sylvie Lauzé, France Viens, Gabrielle-Ange Gingras.



COURSE-O-THON SYLVAIN LANDRY



Le course-o-thon Sylvain Landry aura lieu le 20 octobre 2017. Chaque enfant devra se faire commander pour sa course. Cette campagne de recherches de commandites s'étendra du 25 septembre au 19 octobre inclusivement. Cette activité de financement permet d'offrir des activités spéciales à vos enfants.

Si vous êtes intéressés à venir encourager votre enfant, vous êtes les bienvenus!



ALLERGIES

Considérant que certains enfants ont des allergies sévères aux noix, aux arachides, aux œufs, aux protéines bovines ou autres, nous demandons aux élèves de ne faire aucun échange de nourriture lors des collations ou pendant la période du dîner. Cette mesure s'applique en tout temps et vise à assurer la sécurité de ces enfants.



Un rappel important doit s'effectuer lors des fêtes comme l'Halloween. Aucun échange de bonbons, chocolat, croustilles ou autres friandises entre les enfants ne sera accepté.



ACTIVITÉS PARASCOLAIRES



Les activités parascolaires débuteront dans la semaine du 16 octobre. Cette année, les activités sont organisées par Pro-Active, Karaté sportif, Sciences en folie, Parascool de même que par les enseignants en éducation physique. Nous espérons que ces activités sauront plaire à tous les élèves.

CONCOURS - QUI SERA LA GAGNANTE OU LE GAGNANT DU PLUS BEAU COSTUME



L'Halloween ! Quel beau moment pour les petits et les grands ! Un rappel des règles de sécurité, tant à l'école qu'à la maison, est essentiel au bon déroulement de moment magique dans la vie des enfants. Tous les élèves de l'école peuvent se déguiser pour la journée de l'Halloween (le mardi 31 octobre). Les masques et les accessoires (épées, fourches, etc.) sont interdits.



CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

En tout temps, vous devez vous présenter au secrétariat avant de circuler dans l'école. Tous les parents (bénévoles, accompagnateurs...) se verront alors remettre un permis pour circuler dans l'école. Pour laisser un lunch, un vêtement à votre enfant, vous devez toujours vous présenter au secrétariat de l'école et déposer sur la table, au secrétariat, le lunch bien identifié au nom et au groupe de votre enfant ou le vêtement bien identifié au nom et au groupe de votre enfant. Aucun adulte ne peut circuler dans l'école sans autorisation.

SÉCURITÉ : DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS

L'arrivée des autobus dans le débarcadère représente un risque important d'accident pour les élèves et les adultes. Certains petits ou grands ont parfois des comportements téméraires qui peuvent provoquer des situations dramatiques. Nous interdisons donc toute circulation (vélos, piétons, autos) dans le débarcadère des autobus. Les parents qui reconduisent leur enfant à l'école doivent utiliser le stationnement de la ville, le débarcadère près des autobus ou la zone de la rue St-Laurent.





IDENTIFICATION DES VÊTEMENTS

Afin d'éviter la perte de vêtements et d'objets personnels pouvant ainsi vous occasionner des frais supplémentaires, **nous vous demandons d'identifier les vêtements et le matériel scolaire de vos enfants.** Nous vous assurons que tout objet identifié sera retourné à son propriétaire. Si votre enfant ne reçoit pas ce qu'il a perdu, c'est qu'il n'était pas identifié ou qu'il n'a pas été retrouvé. Il s'agit d'une mesure préventive afin de réduire le nombre d'objets perdus. Veuillez noter que considérant la grande quantité de vêtements non identifiés, quatre fois par année, les vêtements non réclamés sont acheminés aux organismes aidant les familles démunies.



RETARDS ET ABSENCES DES ÉLÈVES

Les élèves qui arrivent en retard le matin ou le midi **DOIVENT SE PRÉSENTER AU SECRÉTARIAT POUR DONNER LA RAISON DE LEUR RETARD.** Nous vous invitons à prendre connaissance de la politique des retards de l'école (voir agenda) afin de connaître les conséquences.

Si vous prévoyez l'absence de votre enfant, vous devez en aviser soit le secrétariat de l'école (vive voix ou message sur le répondeur ou son enseignant (e)). Si pour différentes raisons, vous n'avez pas signifié l'absence de votre enfant, nous communiquerons avec vous.



EFFETS SCOLAIRES

Si vous n'avez pas encore acquitté les frais de matériel scolaire pour votre enfant, vous êtes invités à le faire le plus rapidement possible. Vous pouvez vous présenter à l'école entre 8 h et 11 h ainsi qu'entre 13 h et 15 h du lundi au vendredi. Vous pouvez également remettre à votre enfant un chèque libellé à l'ordre de « École Clair Matin ».



SÉCURITÉ SUR LA COUR D'ÉCOLE ET AU PARC-ÉCOLE

Nous demandons aux élèves de se rendre à l'école pour 7 h 35 le matin, au son de la cloche.

Ils peuvent donc entrer immédiatement dans l'école dès leur arrivée.

Cette information s'adresse aux élèves qui ne fréquentent pas le service de garde.

De plus, afin d'assurer la sécurité de tous les élèves **sur la cour**, aucun parent **ne peut être dans la cour** pour attendre son enfant ou pour venir le reconduire le matin, le midi et en fin de journée. Les parents doivent rester **à l'extérieur de la clôture.** Pendant les récréations, aucun parent ne peut circuler dans le parc-école pour venir discuter avec son enfant. S'il a besoin de le faire, il doit se présenter au secrétariat de l'école.

Tous les élèves qui dînent à la maison doivent quitter la cour de récréation dès 11 h 15 pour se rendre à la maison et, en fin de journée, dès la sortie des classes à 14 h 40. Plusieurs élèves restent ou reviennent jouer sur la cour de récréation à l'heure du dîner ou après la classe. Nous leur rappelons que la cour de récréation est réservée au service de garde de l'école le midi jusqu'à 12 h 25 et après la classe de 14 h 50 à 18 h.

STATIONNEMENT ET SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Vous devez utiliser le stationnement de la ville (en haut). Nous vous demandons d'utiliser les zones de débarquements (le trottoir longeant le terrain de soccer) pour y laisser votre enfant. Cette opération prend quelques secondes et permet aux jeunes de **ne pas circuler dans le stationnement.** Le stationnement de l'école (en bas) est réservé au personnel entre 7 h 15 et 16 h.

**NOUS VOUS DEMANDONS DE RESPECTER CES HEURES, PAR MESURE DE SÉCURITÉ.
MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**



CHRONIQUE DE LA CSSMI

10 façons de participer à la vie de l'école de votre enfant!

On ne dira jamais assez à quel point votre rôle comme parents est indispensable à la réussite de votre enfant. La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) vous considère comme des partenaires de premier plan dans le cheminement académique de votre enfant. Vous représentez les personnes les plus déterminantes pour leur faire aimer l'école et pour les accompagner dans leurs apprentissages et leur cheminement vers la vie adulte. Avec du temps, de l'amour et de la patience, vous les aiderez à développer leur plein potentiel. Plus vous vous intéresserez à ce que vit votre enfant à l'école, plus vous lui donnerez le goût de s'investir et de réussir. Cette attention que vous lui accorderez deviendra une motivation pour lui. À la CSSMI, voici 10 façons de participer à la vie scolaire de votre enfant et aux décisions de son école :

- 1- Assistez aux **rencontres de parents** et échangez avec les enseignants.
- 2- Présentez-vous à l'**assemblée générale de parents** convoquée par la direction de l'école de votre enfant qui a lieu à l'automne, avant le 30 septembre de chaque année.
- 3- Manifestez votre intention de devenir membre du **conseil d'établissement** (CE) de l'école.
- 4- Démontrez votre intérêt pour devenir membre du **comité de parents** de la CSSMI.
- 5- Faites connaître votre intérêt à devenir membre de l'**organisme de participation des parents** (OPP).
- 6- Offrez vos services à titre de **bénévole** lors d'activités scolaires ou de sorties éducatives.
(Exemples : covoiturage, accompagnement, bénévole à la bibliothèque ou lors d'activités particulières).
- 7- Soyez présents à l'occasion de la **remise du bulletin** de votre enfant.
- 8- Assistez aux **événements** de l'école (spectacles, présentations spéciales, activités sportives, etc.)
- 9- Mettez **vos services** au service de l'école. (Exemples : confectionner des costumes pour un spectacle ou présenter votre profession aux élèves en classe)
- 10- Devenez membre du **comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage** (CCSEHDAA) si votre enfant vit cette situation.

Peu importe la façon dont vous êtes présent dans la vie scolaire de votre enfant, cette participation a un impact concret pour l'aider à grandir, à apprendre en toute confiance et à réussir, tout en y trouvant du plaisir!

Pour toute information, consultez le site Internet de la CSSMI à l'adresse www.cssmi.qc.ca à l'onglet PARENTS.



ÇA SE PASSE EN OCTOBRE!

ÉVÉNEMENTS ET SEMAINES THÉMATIQUES

- **Octobre, mois de la sensibilisation aux troubles d'apprentissage**

À l'occasion du mois de la sensibilisation aux troubles d'apprentissage, les parents sont invités à s'inscrire au 5^e Colloque-parent de l'Institut des troubles d'apprentissage : *Aider mon enfant en difficulté scolaire*.

Samedi 4 novembre à Montréal (école secondaire Père-Marquette) Pour tous les détails : www.institutta.com

- **Semaine des bibliothèques publiques du Québec**

La 19^e édition aura lieu du 21 au 28 octobre. Pour tous, un super concours à ne pas manquer : *#MaBiblio, un monde à raconter!*

Tous les détails : <http://semainedesbibliotheques.ca/concours.php>

- **Semaine des directions d'établissement d'enseignement**

La Semaine québécoise des directions d'établissement d'enseignement 2017 aura lieu du 16 au 20 octobre sous le thème *La réussite de tous les élèves, c'est investir dans la bonne direction*.

Tous les détails : www.fqde.qc.ca ou Facebook @FQDE1

COMMUNICATION EN CAS D'URGENCE À LA CSSMI

Comment savoir si un établissement est ouvert ou fermé? Voici les six façons de savoir si un avis de fermeture est émis :

1. La page d'accueil du site Internet de la CSSMI www.cssmi.qc.ca
2. L'application mobile CSSMI (disponible gratuitement sur les téléphones intelligents via *AppStore* ou *Google Play*)
3. L'Infolettre Urgence neige (courriel) de la CSSMI
4. Message téléphonique au 450 974-7000
5. Message téléphonique de chaque établissement
6. Les médias traditionnels. La CSSMI ne contrôle pas le message diffusé par les médias.

Pour consulter l'article complet :

<http://www.cssmi.qc.ca/nouvelles/etablissement-ouvert-ou-ferme>